

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>votants</u> : 13+1 procuration	<u>Pour</u> : 13+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 28 mars 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 mars 2018.

**PRESENTS** :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b> <i>(Procuration)</i>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b>	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie-Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Chantal MOUTIER : procuration à M. Pierre PEYRAZAT

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bernard BAZINET

**2018-17 Vote du budget primitif du budget photovoltaïque 2018**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,  
Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2018,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget photovoltaïque
- D'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2018 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2017 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2017

Déposé à la-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le

Page 1 sur 2

AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-BP2018\_PHOTOVOL-BF  
Regu le 11/04/2018

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2018						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		18 493,80				18 493,80
Opérations de l'exercice	31 378,80	12 885,00	9 685,00	9 685,00	41 063,80	22 570,00
TOTAUX	31 378,80	31 378,80	9 685,00	9 685,00	41 063,80	41 063,80
Restes à réaliser						
<b>TOTAL BUDGET</b>	31 378,80	31 378,80	9 685,00	9 685,00	41 063,80	41 063,80

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 03 avril 2018  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le  
Page 2 sur 2



IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 15  
 Nombre de membres présents 13  
 Nombre de suffrages exprimés 13 + 1 procuration

VOTES : Pour 13 + 1 procuration  
 Contre -  
 Abstentions -

Date de convocation : 12/03/2018

Présenté par M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

A AUGIGNAC, le 28/03/2018  
 M. Pierre PEYRAZAT, Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.  
 A AUGIGNAC, le 28/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par M. Pierre PEYRAZAT, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2018 et de la publication le 12/04/2018.

A AUGIGNAC, le 11/04/2018.

M. Pierre PEYRAZAT,  
 Maire,



AR PREFECTURE

024-212400162-20180328-6892018\_PHOTOVOL-BF  
 Regu le 11/04/2018